

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 août 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :

Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP, Sylvie DABET et Jérémy BASSET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Annick DUSANTER, Christelle CARRO et Rosemarie GIQUEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Aymeric RENAUX a été désigné secrétaire de séance.

2026098. Prix de cession des délaissés de voirie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment son article L. 141-3 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer un prix de référence pour les cessions de délaissés de voirie, chaque cession demeurant soumise à une décision particulière du conseil municipal ;

- fixe à 2 € par m² le prix de référence des délaissés de voirie communaux à partir de 50 m² inclus et fixe un forfait de 100 euros en dessous de 50 m²
- précise que le conseil municipal se prononcera individuellement sur chaque cession et pourra adapter le prix en fonction de la configuration et de l'intérêt du bien ;
- met à la charge de l'acquéreur les frais de géomètre, d'acte, de bornage et autres frais liés à la cession ;
- autorise le maire à engager les démarches préparatoires aux futures cessions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 07 09 2026

Daniel COMMAULT

Maire



Aymeric RENAUX

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, fluid script that appears to be 'A. Renaux'.